

CSPI GLANE-SUD — AU SERVICE DE SA RÉGION

QUI PEUT DEVENIR SAPEUR POMPIER?

Chacun/e peut devenir sapeur-pompier volontaire selon ses aptitudes

Des renseignements utiles peuvent être obtenus sur le site internet www.118-info.ch ou sur la page du CSPI Glane-Sud www.pompiers-glanesud.ch.

LE SENS DU DEVOIR

SECOURIR

AIDER

PROTEGER

SAUVER

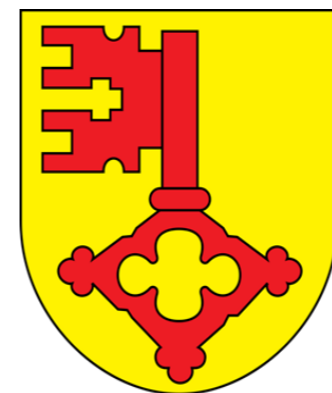
DEFENDRE

SERVIR

PREVENIR

INFORMER

INSPIRER



ECUBLENS INFO 3 / 20

Commune d'Ecublens

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

En cette fin d'année, le Conseil communal et son administration vous souhaitent d'excellentes fêtes et vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé !

**L'administration communale fermera ses bureaux du
21 décembre 2020 au 3 janvier 2021**

**En cas d'urgence ou pour tout impératif, nous sommes
atteignables au 021 909 54 91.**



ANNIVERSAIRE

La population d'Ecublens
adresse ses sincères félicitations à
Madame Ida Vaucher-Berthoud
pour ses 100 ans



Mme Ida Vaucher est née le 20 octobre 1920 à Fruenche, hameau de Châtel-St-Denis. Après sa scolarité obligatoire et son école ménagère, Ida travaille à Genève et à Lausanne dans plusieurs familles. Puis elle revient à Semsales pour s'engager à l'atelier de couture « Magistris ». Minutieuse couturière, elle est la spécialiste pour la pose des poches et des fermetures éclair. Durant sa jeunesse, Ida, surnommée Dada par son frère et ses sœurs, rejoint la troupe de théâtre du village. Elle joue toujours dans les rôles où il faut gronder : « Je ne me gêne pas, j'avais du cran ! ». Lors d'une bénédiction à Promasens, elle rencontre son futur époux Marius Vaucher, boulanger à Ecublens. En 1946, ils se marient et le couple a la joie de voir naître Claude, Pierrette et Françoise.

Durant plus de soixante ans, Ida est restée la patronne du magasin Vaucher d'Ecublens, une petite épicerie de campagne qui a joué un rôle social dans le village. Avec les années, elle avait tissé des liens avec ses clients et elle parlait d'eux comme s'ils faisaient partie de sa famille. Lorsque ses filles lui proposent de fermer le magasin à midi, elle répond du tac au tac : « Ah non ! Quand vous n'êtes pas là, eux, mes clients, sont là ! »

Depuis août 2011, Mme Ida Vaucher réside au Home Le Châtelet à Attalens. Assistée d'un personnel aux qualités professionnelles et surtout humaines, elle se trouve chanceuse d'être si bien accompagnée.

La population d'Ecublens lui réitère tous ses vœux les meilleurs pour ce bel anniversaire et lui souhaite encore de belles années.

COLLABORATEUR/TRICE AU SERVICE DE LA VOIRIE

Comme annoncé par le biais d'un tout-ménage, la commune d'Ecublens recherche
un/e collaborateur/trice au service de la voirie (150 heures/année).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat communal au 021 909 54 91. Offre écrite jusqu'au 20 décembre 2020, sous pli fermé, au Secrétariat communal, Route d'Eschiens 21, 1673 Ecublens, mention « poste au concours ».

VENTE DES SACS À ORDURES MÉNAGÈRES ET CLIPS

Les sacs à ordures ménagères 35, 60 et 110 litres ainsi que les clips 800 litres sont maintenant disponibles à la vente à l'administration communale, durant les horaires d'ouverture, les mardis et jeudis de 14h00 à 17h30.

- Rouleau de sacs 35 litres, Fr. 20.—
- Rouleau de sacs 60 litres, Fr. 32.—
- Rouleau de sacs 110 litres, Fr. 24.—
- Clip 800 litres, Fr. 26.50

Paielement en cash.

MEMODECHETS

Le MEMODéchets sera à nouveau réédité en 2021 et distribué prochainement par courrier.

Pour rappel, une application smartphone et tablette permet un accès instantané et en tout temps aux informations sur la gestion des déchets de notre commune. Vous y trouverez également les points de collecte des sacs à ordures ménagères et les emplacements des poubelles pour les déjections canines « Robidog ».

Rendez-vous sur le site internet <https://www.memodechets.ch>



COLLECTE DES SACS À ORDURES MÉNAGÈRES

Durant les fêtes, les jours de collecte des sacs à ordures ménagères restent inchangés.

Le ramassage prévu le mardi 29 décembre 2020 est maintenu.

Nous vous rappelons que les sacs doivent être déposés aux endroits prévus à cet effet, au plus tôt à 6h00 du matin, **le jour du ramassage.**

Vous trouverez le planning des collectes 2021 en page centrale du présent bulletin communal.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE AUX DÉCHETTERIES

Vu le contexte sanitaire actuel, le port du masque est obligatoire aux déchetteries de Rue et Promasens, pour l'ensemble des usagers.



Merci d'avance de votre collaboration.

ALERTSWISS

NOUVEAUX CANAUX POUR LA COMMUNICATION EN CAS D'ÉVÉNEMENT

Les principales informations concernant les événements qui surviennent en Suisse sont rassemblées sur Alertswiss : c'est une plateforme qui peut sauver des vies ! L'application pour smartphones Alertswiss permet à la population de recevoir des notifications à trois niveaux : alarme, alerte et informations sur les différents dangers. Les mêmes informations sont publiées sur le site web Alertswiss.

La diffusion via l'appli et le site web offrent de nombreuses nouvelles possibilités : les autorités peuvent désormais communiquer sur une interface conviviale des informations détaillées et illustrées sur un événement, sa localisation, ses effets et le comportement à adopter. Les trois niveaux de notification (alarme, alerte, information) permettent de toucher rapidement et efficacement des groupes cibles même pour des événements localisés, par exemple une pollution dans un réseau d'eau communal.

Grâce à ces nouveaux canaux, la population est informée plus vite, plus précisément et plus efficacement. C'est notamment le cas pour les personnes souffrant d'un handicap auditif, qui perçoivent difficilement les sirènes d'alarme.

À l'avenir, il est prévu d'utiliser encore d'autres canaux courants pour diffuser les informations d'Alertswiss.

Un projet commun de la Confédération et des cantons

Alertswiss a été mis en place conjointement par la Confédération et les cantons : les notifications sont envoyées par les services compétents aux différents niveaux. L'émetteur d'un message est toujours mentionné. L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) est quant à lui responsable du fonctionnement et de l'infrastructure de l'appli et du site web Alertswiss.

Nouveaux canaux de communication

Depuis 2015, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) gère en collaboration avec les partenaires de la protection de la population de nouveaux canaux de communication, sous la désignation d'Alertswiss, en vue d'améliorer l'information du public et la préparation individuelle dans la perspective de catastrophes et de situations d'urgence. Il s'agit notamment:

- du site internet www.alert.swiss, comportant un blog et un mur social;
- d'une application, téléchargeable gratuitement dans l'Apple Store et Google Play.

Alertswiss est également présent sur les réseaux sociaux ([Twitter](https://twitter.com/alertswiss) et [Facebook](https://www.facebook.com/alertswiss)) afin de renforcer sa visibilité.



COMMENT FAIRE EN CAS D'URGENCE ?



URGENCE VITALE

Ma vie (ou celle d'une autre personne) est en danger :
perte de connaissance, hémorragie, paralysie, douleur dans la poitrine,
blessures importantes, difficultés à respirer, etc.

En général, ne pas se rendre aux urgences par ses propres moyens.



URGENCE NON VITALE

Ma vie (ou celle d'une autre personne) n'est pas en danger mais mon état de santé nécessite
une prise en charge rapide : mal de dos, blessure, maux de ventre, etc.



Médecin traitant

Pédiatre

Garde médicale

Infos en ligne sur www.smcf.ch/garde

Kidshotline

< 16 ans, T 0900 268 001

Urgences psychiatriques

24h24, T 026 305 77 77

Urgences obstétriques

24h24, T 026 306 29 00

Urgences dentaires

T 0 848 14 14 14

Appelez en priorité votre médecin traitant
ou la garde médicale avant de consulter une
permanence ou le service des urgences.



Service d'urgences / Permanences

Lieu	Horaires
HFR Fribourg – Hôpital cantonal Service des urgences adultes*	24h24/7j/7
HFR Fribourg – Hôpital cantonal Service des urgences pédiatriques, < 16 ans	24h/24, 7j/7
Permanence médicale de Fribourg www.permanence-medicale-fr.ch	lu-ve : 9h-19h sa : 9h-16h
HFR Meyriez-Murten	lu-ve : 8h-20h Sa-di et jours fériés : 9h-19h
HFR RiAZ	7h-22h, 7j/7
HFR Tafers	8h-22h, 7j/7
Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Service des urgences adultes/pédiatriques*	24h24, 7j/7
Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Permanence Estavayer-Le-Lac	lu-ve : 8h-19h Sa-di et jours fériés : 9h-19h

* Ce service prend en charge les urgences complexes :
hospitalisation urgente, accident, etc.

Horaires passibles de changement, veuillez vérifier les heures d'ouverture
et le taux d'occupation des urgences en ligne.

www.h-fr.ch/urgences

RÉDUCTION DES PRIMES À L'ASSURANCE MALADIE



L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie obligatoire en faveur des assurés de condition économique modeste.

1. Qui a le droit à une réduction ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/ Divorcé(e) Veuf(ve) / Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.--	Fr. 59'000.--
1 enfant à charge	Fr. 57'400.--	Fr. 73'000.--
2 enfants à charge	Fr. 71'400.--	Fr. 87'000.--
3 enfants à charge	Fr. 85'400.--	Fr. 101'000.--
4 enfants à charge	Fr. 99'400.--	Fr. 115'000.--
5 enfants à charge	Fr. 113'400.--	Fr. 129'000.--
6 enfants à charge	Fr. 127'400.--	Fr. 143'000.--

2. Dépôt de la demande

Le questionnaire « Demande de réduction des primes » doit être complété, signé et remis à la Caisse cantonale de compensation AVS au plus tard jusqu'au 31 août 2021. La requête doit être accompagnée des documents requis pour l'examen du droit.

3. Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le 1er jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation AVS.

4. Document(s) requis

- Copie de la police d'assurance-maladie LAMal valable au 1er janvier 2021 de chaque personne mentionnée sur la requête ;
- Copie du livret de famille ;
- Copie de l'autorisation de séjour délivrée par le Service de la population et des migrants (étrangers) ;
- Copie du/des certificat(s) de salaire annuel 2019 pour les personnes soumises à l'impôt à la source ;
- Copie de l'attestation d'étude ou du contrat d'apprentissage pour les enfants dès la 19^{ème} année.

Le formulaire de demande de réduction de primes doit être directement adressé à la Caisse de compensation AVS du Canton de Fribourg, Impasse de la Colline 1, case postale, 1762 Givisiez.

Vous pouvez calculer la réduction de vos primes et obtenir toutes les informations nécessaires sur le site internet

<http://www.caisseavsfr.ch/rpi>

RADARS-PÉDAGOGIQUES

Le Conseil communal a le plaisir de vous informer de l'installation prochaine de deux radars-pédagogiques sur notre territoire communal. Ces radars n'ont pas de vocation de sanction de l'usager qui ne respecterait par la vitesse de circulation dans notre village, ils marquent de manière préventive et entrent dans la politique globale de la sécurité routière du Conseil communal.

Prévention

SAPINS DE NOËL

Nous avons le plaisir de vous informer que la Corporation forestière Glâne-Farzin met en vente des sapins de Noël

les samedis 12 et 19 décembre 2020, de 8h30 à 11h30,

au Centre forestier de Combloney à Romont.



DÉPÔT COMMUNAL DE BRANCHES

Les branches peuvent être déposées au-dessus de la ferme de M. Gérald Vaucher.

Afin d'éviter tout abus, les conditions d'utilisation sont les suivantes :

- Cette place est uniquement réservée aux habitants de la commune d'Ecublens.
- Seules les branches peuvent y être déposées. Le dépôt de gazon ou de tout autre type de déchet y est strictement interdit.
- Les branches sont à déposer à l'endroit délimité à cet effet.

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, toute contravention sera dénoncée et passible d'une amende (art. 28).

Le Conseil communal vous remercie de votre collaboration.

FEUX EN PLEIN AIR

INCINÉRATION DE DÉCHETS NATURELS PAR DES PARTICULIERS

L'incinération de déchets en plein air est interdite par la loi, exception faite des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins, dans la mesure où ceux-ci sont suffisamment secs pour ne pas causer de fumée. Ces feux sont toutefois le plus souvent inutiles et leurs émissions constituent une charge pour l'homme et l'environnement. D'une part, ils contribuent de manière non négligeable à la charge en particules fines (PM10), qui sont à l'origine de troubles respiratoires et de maladies pulmonaires ; d'autre part, ils créent souvent des nuisances pour la population.

Chaque année, à l'automne, une augmentation de l'incinération des déchets en plein air est observée. Or, il est important de rappeler que cette pratique est interdite par la loi, tant en forêt, dans les champs que dans les jardins.

Pour de plus amples informations :

- aide à l'exécution « Elimination des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins »
https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/sen/_www/files/pdf1/elimination_dechets_verts_fr.pdf ;
- aide-mémoire « Feux en plein air : incinération de déchets naturels par des particuliers »
https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/sen/_www/files/pdf46/incineration_dechets_naturels_fr.pdf ;
- notice pratique « Gestion des rémanents de coupe »
https://www.fr.ch/sites/default/files/2018-12/gestion_remanents_coupe_fr_0.pdf ».

En faveur de l'environnement !



DÉCLARATION D'IMPÔTS

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?
Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute Fribourg vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôt par une personne expérimentée.

- Ce service s'adresse en général aux personnes de 60+, domiciliées dans le canton de Fribourg.
- Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôts simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres). Nous vous recommandons de vous adresser à une fiduciaire pour les déclarations d'impôts compliquées.
- Une simple déclaration d'impôts coûte CHF 60.— (durée max. 1 heure), coût supplémentaire pour déplacement à domicile de CHF 20.—.

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg Tél. 026 347 12 40
Heures d'ouverture 8h00-11h30 / 13h00-17h00

Service actif uniquement de fin janvier à fin mars

CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE

COVID, INTERVENTIONS DU CHAPERON ROUGE



- Le Chaperon Rouge n'intervient pas dans une famille :
 - ⇒ dans laquelle un cas de COVID a été confirmé (chez les parents ou l'enfant)
 - ⇒ si un adulte présente des symptômes ressemblant au COVID et n'a pas encore été testé
 - ⇒ si un adulte ou un enfant a été mis en quarantaine et présente des symptômes grippaux.
- Le Chaperon Rouge peut intervenir, dans les situations où un enfant présente des symptômes grippaux légers ou modérés, tels que rhume, toux légère, mal de gorge, pas de fièvre ou fièvre légère ainsi qu'un bon état général
- En cas de symptômes grippaux plus importants chez l'enfant, le Chaperon Rouge décide selon la situation.
- Le Chaperon Rouge intervient pour tous les autres cas : angine, varicelle, otite, problème de garde, grands-parents absents, autre maladie des parents, etc.
- Les missions se font dans le respect des consignes de sécurité (masque et/ou distance, désinfection, etc.)
- La Chaperon Rouge évalue la situation au cas par cas. Dans le doute, il peut refuser d'intervenir. Il est aussi possible que le service ne puisse répondre à toutes les demandes.
- Dans tous les cas, les parents sont invités à prendre contact avec le service et à donner toutes les informations nécessaires.

Ces informations peuvent changer selon l'évolution de la situation et les directives cantonales et fédérales.

Chaperon Rouge

- lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 49
- dimanche au jeudi de 20h à 21h au 076 347 39 49 pour les urgences du lendemain matin